



Genre de document :	Projet de modifications
N° du document :	58-101
Objet :	Projet de modifications sur l' <i>Information concernant les pratiques en matière de gouvernance</i>
Date de publication :	■
Entrée en vigueur :	■

**PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA NORME CANADIENNE 58-101 SUR
L'INFORMATION CONCERNANT LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

1. L'article 1.2 de la Norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance est modifié :

1° par le remplacement, dans l'alinéa 1, des mots « Dans un territoire autre que la Colombie-Britannique, tout » par le mot « Tout »;

2° par la suppression de l'alinéa 2.

2. La présente règle entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur de ce règlement*).